



Canadian Nuclear
Safety Commission

Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision - Erratum

à l'égard de

Demandeur Ontario Power Generation Inc.

Objet Demande de renouvellement du permis
d'exploitation d'un réacteur de puissance
pour la centrale nucléaire Darlington

Date(s) de
l'audience 3 au 6 décembre 2012

Date de
l'erratum 27 février 2013

Canada

ERRATUM

**Ontario Power Generation Inc.
Demande de renouvellement du permis d'exploitation d'un réacteur de puissance
pour la centrale nucléaire Darlington**

À la suite d'une audience tenue du 3 au 6 décembre 2012, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*¹, a renouvelé le permis d'exploitation d'un réacteur nucléaire délivré à Ontario Power Generation Inc. pour sa centrale nucléaire de Darlington. Le permis est valide pour une période de 22 mois, du 1^{er} mars 2013 au 31 décembre 2014.

La correction suivante est apportée à la version anglaise du *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* publié le 26 février 2013 par la Commission canadienne de sûreté nucléaire et portant sur la demande de renouvellement du permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Darlington.

Au paragraphe 225 de la page 45 du document, la phrase :

«The Commission includes in the licence a condition requiring that OPG ensure that the emergency plans of various levels of government, including Provincial and Municipal, are integrated and implemented in a manner satisfactory to the CNSC. »

est changée pour :

«The Commission directs OPG to file with the Commission a report detailing all the emergency plans that would be deployed in case of a nuclear emergency, both on and off the Darlington Nuclear site, identifying the authority responsible for its application and describing how the various plans are integrated. OPG shall present this information to CNSC staff in sufficient time as to be part of the next annual progress update on the CNSC Fukushima Action Plan, which is planned for August 2013, at the same time as the annual performance report on nuclear power reactors in Canada. »



Marc A. Leblanc
Secrétaire de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire

Approuvé le : 27 février 2013

¹ Lois du Canada (L.C.) 1997, chapitre (ch.) 9.